



Belgian Disability Forum asbl (BDF) Rapport d'activités 2021

1. Introduction

Ce rapport d'activités a pour objectif de donner une vision fidèle de la manière dont le *Belgian Disability Forum asbl* (BDF) a rempli ses missions au cours de l'année 2021.

Il n'entre pas dans les détails de tout ce qui a été réalisé au cours de l'année. Le Conseil d'administration tient à rappeler que la masse de travail à couvrir est considérable et que le secrétariat est composé d'un personnel limité.

Le Conseil d'administration renouvelle ses remerciements au secrétariat pour les résultats atteints grâce à son investissement enthousiaste.

Au niveau des thématiques suivies, l'action du BDF s'est centrée essentiellement sur cinq axes principaux :

- L'action du BDF en faveur de la mise en œuvre de l'UNCRPD et des autres instruments internationaux qui ont une incidence sur la vie des personnes en situation de handicap
- Les objectifs du développement durable
- La liberté de mouvement et l'accessibilité en Europe
- La stratégie européenne du handicap
- La réduction des risques pour les personnes en situation de handicap en cas de catastrophe

Ils seront traités sous les titres correspondants.

Au cours de l'année 2021, le BDF a organisé toutes les réunions en visioconférence en raison de la situation sanitaire Covid19.

2. Convention ONU sur les droits des personnes en situation de handicap

La Convention des Nations Unies (ONU) sur les droits des personnes en situation de handicap a structuré l'action du BDF tout au long de l'année 2021.



a) Suivi du rapport 2-3 de la Belgique

Le report de l'examen de la situation de la Belgique par le Comité des droits des personnes en situation de handicap à 2023, a été acté comme une certitude.

Le Conseil d'administration en a tenu compte et a considéré qu'il n'était pas efficace de mener un travail de fond régulier avec le Comité de suivi au cours de l'année 2021. Les réunions initialement prévues en 2020 ont donc été reportées d'un an.

Le secrétariat a continué à intégrer les données dans les fiches pour préparer le rapport 2-3.

Le temps dégagé de la sorte a permis d'assurer correctement la visibilité de la situation des personnes en situation de handicap dans différents instruments internationaux consacrés aux droits de l'homme mais qui ne sont pas spécifiquement centrés sur la situation des personnes en situation de handicap (voir ci-après : point c).

Au niveau belge, un élément important a été l'adoption par la chambre des représentants, le 11 mars 2021, de l'article 22ter de la constitution garantissant le droit à l'inclusion aux personnes en situation de handicap.

<http://bdf.belgium.be/fr/news/15-03-2021-les-personnes-handicap%C3%A9es-font-leur-entr%C3%A9e-dans-la-constitution-belge.html>

Les plus-values découlant de cet article pour les personnes en situation de handicap ont fait l'objet d'une présentation très intéressante par Isabelle Hachez et Jogchum Vrielink (USL-B, CIRC) au CSNPH, le 20/10/2021. Le BDF a placé ces interventions en accès sur son site Internet.

<http://bdf.belgium.be/fr/news/01-12-2021-l-article-22ter-de-la-constitution-quelle-s-plus-value-s-pour-les-personnes-en-situation-de-handicap.html>

b) Conférence des Etats parties

La Conférence des Etats-parties à la Convention ONU sur les droits des personnes en situation de handicap s'est tenue « en ligne » du 14 au 17 juin 2021.

Elle portait sur les points suivants :

- Thème général : reconstruire mieux. La réponse Covid-19, rencontrer les besoins, réaliser les droits et rencontrer l'impact socio-économique sur les personnes en situation de handicap
- Sous-thème 1 : protéger les droits des personnes en situation de handicap dans les conflits armés et dans les urgences humanitaires



- Sous-thème 2 : vivre indépendamment, être inclus dans la communauté
- Sous-thème 3 : le droit à l'éducation, les challenges de l'éducation inclusive et de l'accessibilité pendant Covid-19

Le BDF avait, comme chaque année, participé à la réunion *COORMULTI*¹ de préparation de la déclaration officielle de la Belgique lors de cette conférence. Etant donné que les remarques et suggestions de la société civile avaient été suffisamment prises en considération, le BDF a décidé de siéger au sein de la délégation officielle de la Belgique et, donc, d'endosser le contenu de la déclaration :

- qui a réaffirmé le droit à la santé et à l'accès aux soins pour tous
- qui a souligné le rôle important joué par les conseils d'avis de personnes en situation de handicap dans le contexte de la crise sanitaire
- qui a souligné l'importance de la planification et de la concertation pour la « sortie de crise »

<http://bdf.belgium.be/fr/news/02-07-2021-le-bdf-et-le-csnph-%C3%A0-la-conf%C3%A9rence-des-etats-parties-de-l-uncrpd.html>

c) Autres actions dans le cadre des « Droits de l'Homme »

L'examen de l'état d'avancement national de la mise en œuvre des traités relatifs aux « Droits de l'Homme » se réalise selon des rythmes variables en fonction des dispositions prévues dans les différents traités. Beaucoup de ceux-ci abordent des questions qui nécessitent de prendre en compte les besoins des personnes en situation de handicap.

Grâce à la rédaction de son rapport alternatif UNCRPD, le BDF dispose d'un outil de base qui lui permet de préparer de manière efficace des rapports alternatifs sur ces traités relatifs aux droits de l'homme.

1. Commission de la Condition de la femme, 65^{ème} session (ONU)

Le thème de la 65^{ème} session de la Commission de la femme était « L'autonomisation des femmes et le développement durable ». Le BDF a transmis une note sur la situation de vie des femmes et des filles en situation de handicap qui sont fortement touchées par des discriminations multiples.

¹ COORMULTI : réunion de coordination organisée par les services du SPF Affaires étrangères dans le cadre de la participation de la Belgique aux relations multilatérales (http://diplomatie.belgium.be/fr/sur_lorganisation/organigramme_et_structure/m). Y sont invitées les administrations compétentes des entités fédérées. Dans le cadre de l'UNCRPD, la société civile, dont le BDF, est invité et participe à certaines réunions de COORMULTI. <http://bdf.belgium.be/fr/newsletter/le-bdf-en-action-%E2%80%93-mai%C2%A02017.html>



<http://bdf.belgium.be/fr/news/05-02-2021-d%C3%A9claration-de-beijing-commission-de-la-condition-de-la-femme-onu.html>

2. Examen Périodique Universel (EPU)

Le dialogue constructif entre le Comité EPU et la Belgique a eu lieu le 5 mai 2021. Il portait sur le 3^{ème} Examen Périodique Universel de la Belgique. Le BDF n'y était pas représenté, mais il avait transmis, en octobre 2020, une soumission conjointe du BDF et des conseils d'avis de personnes en situation de handicap.

En préparation de cet examen, le BDF avait participé à la réunion de consultation de la société civile organisée par le SPF Affaires étrangères le 12 janvier 2021. Sa participation était soutenue par une note de commentaires transmise aux organisateurs suite à la réunion.

<http://bdf.belgium.be/fr/news/05-02-2021-3%C3%A8me-examen-p%C3%A9riodique-universel-e-pu-consultation-de-la-soci%C3%A9t%C3%A9-civile-avant-soumission-du-rapport.html>

c) Enquête du Rapporteur spécial de l'ONU sur l'extrême pauvreté

D'octobre à décembre 2021, le Rapporteur spécial de l'ONU sur l'extrême pauvreté a mené une étude sur le « Non recours ». Le BDF y a répondu concernant la situation de vie des personnes en situation de handicap en Belgique. Il a mis en évidence

- que le niveau de vie des personnes en situation de handicap est globalement bas et tend à se détériorer.
- que les cas de non-recours sont en augmentation
- que l'automatisation de l'accès aux droits présente des aspects pervers dont le résultats est que les régimes de protection sociale sont de moins en moins apte à atteindre certains groupes de personnes

3. Les objectifs du Développement Durable (SDGs)

Le développement durable occupe désormais une place centrale dans l'organisation de notre société. Cela va s'accroître à l'avenir. Du point de vue du BDF, il est essentiel de visibiliser les besoins des personnes en situation de handicap dans les différents aspects de ce processus.

a) Participation au Conseil Fédéral du Développement Durable

Depuis 2020, le BDF est associé aux travaux du Conseil Fédéral pour le Développement Durable, en qualité de membre observateur au niveau des réunions d'assemblée générale.

Au cours de l'année 2021, il a trouvé un accord pour que Mélanie De Schepper suive régulièrement les réunions de groupes de travail du CFDD



pour le BDF. Son implication est importante : elle a permis de visibiliser les besoins des personnes en situation de handicap dans différents dossiers tels que :

- Plan fédéral développement durable : mise en évidence des impact sociaux qui découleront de la mise en œuvre du plan. Malheureusement, le BDF est intervenu trop tardivement dans le processus pour pouvoir l'influencer significativement.
- Cop 26 : intégration dans la note préparatoire de la question de la santé environnementale pour les publics vulnérables, des principes d'inclusion et de « handistreaming » des mesures internationales à prendre par la Belgique.
- Etude « électromobilité » : demande de prise en compte des personnes en situation de handicap dans l'étude, notamment au niveau de l'accessibilité des bornes de recharge, de l'impact santé et des condition de remplacement ou d'adaptation des véhicules adaptés
- Avis CFDD relatif à l'interdiction de vente de pailles en plastique jetables : ajout d'une exception pour les personnes en situation de handicap et pour les personnes âgées. Le texte de loi en discussion devrait tenir compte de cette réalité.

b) Clips vidéo de sensibilisation « SDG et handicap »

Dès 2020, le BDF avait prévu d'adapter les 7 clips vidéo de sensibilisation à la thématique « handicaps et développement durable » produits en anglais par l'EDF en 2019.

L'impact de la situation Covid a été importante au niveau de la concrétisation de ce projet. Les clips vidéos ont finalement pu être finalisés, notamment grâce au soutien financier de madame la Ministre en charge du développement durable qui a permis de les adapter au niveau de l'audiodescription.

Les clips ont été rendus publics au rythme d'un par semaine au cours de la période de deux mois qui a séparé les deux aspects clé de la thématique :

- le lancement a eu lieu lors du SDG Forum organisé par l'Institut Fédéral pour le Développement Durable le 5 octobre 2021
- la conclusion a eu lieu juste avant la journée internationale des personnes en situation de handicap, le 3 décembre 2021

La diffusion a été principalement réalisée sur Internet, via le site du BDF, ceux de ses organisations membres, de l'EDF et via YouTube.

Les clips ont un format qui permet leur utilisation en télévision.



La BRF, chaîne télévisée en langue allemande a assuré 68 passages des différents clips au cours des mois d'octobre et de novembre, dans la « page publicitaire » qui précédait le journal télévisé du mardi et du jeudi.

Malgré les efforts du secrétariat du BDF, il n'a pas été possible de négocier une diffusion de ces clips sur les chaînes de télévision publiques flamande et francophone à un prix raisonnable : plus de 20.000€ aurait été nécessaire pour chaque rôle linguistique.

Les télévisions de proximité ont également été sollicitées. Les coûts étaient également prohibitifs, avec des montants variant entre 7.000 et 20.000€.

Fin d'année 2021, des échanges avaient encore lieu dans l'espoir d'obtenir que certaines télévisions de proximité francophones diffusent gratuitement ces clips, sans plan de diffusion spécifique, quand elles ont un vide à combler entre deux programmes. Ce sera peut-être possible en 2022.

c) Participation active du BDF au SDG Forum, 5 octobre 2021

Le BDF avait obtenu la possibilité d'animer un « carrefour » sur la thématique « SDG et handicaps » lors du « SDG-Forum Belgium » organisé par l'Institut fédéral belge pour le développement durable, le 5 octobre 2021.

Le carrefour était basé sur l'utilisation dynamique des vidéos « SDG et handicap » : les vidéos servant à initier un échange entre les participants et les témoins : Gisèle Marlière et Reinhart Niesten.

d) Cop 26 – Changement et personnes en situation de handicap

Le BDF s'est exprimé à l'occasion de la Cop 26 à Glasgow en insistant sur le fait que les changements nécessaires doivent prendre correctement en compte les besoins des personnes en situation de handicap dans tous les domaines de la vie collective

<http://bdf.belgium.be/fr/news/29-10-2021-cop26-le-changement-doit-aussi-prendre-en-compte-les-personnes-en-situation-de-handicap.html>

4. Liberté de mouvement et accessibilité en Europe

La libre circulation des biens et des personnes est un des fondements de la construction européenne. Depuis de nombreuses années, le BDF veille à sa mise en œuvre du point de vue des personnes en situation de handicap. Au côté de l'accessibilité physique, l'accessibilité électronique prend une importance sans cesse croissante : au cœur des enjeux, se joue l'implication et l'inclusion des personnes en situation de handicap.



a) European Disability Card

L'année 2021 a, en quelques sorte été celle des promesses. La Commission européenne a considéré que les résultats l'évaluation menée en 2019-2020 sur le projet pilote EDC étaient positifs. Elle a donc inscrit l'*European Disability Card* (EDC) dans son plan d'action décennal. La commissaire en charge, Helena Dalli a même annoncé, lors des journées européennes des personnes en situation de handicap, les 2 et 3 décembre 2021, que l'ensemble des Etats membres accepteraient l'EDC dès la fin de l'année 2022.

Ce serait une belle réussite pour le BDF qui a continué son travail de sensibilisation tout au long de l'année, tant au niveau belge, vis-à-vis de madame la Ministre en charge des personnes en situation de handicap, qu'au niveau européen, au travers de l'EDF.

Le BDF a, en effet répondu à toutes les sollicitations de l'EDF dans son action de lobbying en faveur de l'EDC, vers l'Union européenne : lors du Webinaire EDC organisé le 16/09/2021 par la présidence slovène de l'Union européenne et en assumant la prise de parole au nom de l'EDF lors de la conférence EDC organisée par la Présidence slovène, le 20/11/2021.

En fin d'année, l'EDF préparait une note de position avec des avocats sur le futur de l'EDC. Ce dossier n'arrivera sur la table du BDF qu'en 2022.

b) EU Accessibility Act

Au cours de l'année 2021, le travail relatif à *directive relative au rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des États membres en ce qui concerne les exigences en matière d'accessibilité applicables aux produits et services (2015/0278 (COD))*, connue comme *European Accessibility Act (EAA)* est entré a été centré sur la mise en œuvre de la directive au niveau national.

Des réunions plénières pilotées conjointement par le SPF économie et par le SPF sécurité sociale se sont tenues à plusieurs reprises. Le BDF et le CSNPH ont été invités à participer sur le tard à deux réunions, mais il s'est avéré que la participation n'était perçue que comme une formalité par les agents des différents ministère fédéraux et régionaux impliqués. Le BDF et le CSNPH n'ont pas obtenu de pouvoir participer au différents groupes de travail où se déroulait le travail concret. Les réunions plénières n'étaient destinées qu'à avaliser les décisions prises en groupe de travail.

La transposition se limitera exclusivement aux éléments obligatoires contenus dans la Directive. Le BDF et le CSNPH ont écrit à la Ministre en charge des Personnes en situation de handicap pour déplorer cet état de fait (courrier du 12/04/2021).

<http://bdf.belgium.be/fr/news/26-04-2021-european-accessibility-act-%E2%80%99enjeu-de-la-participation.html>

d) Accessibilité et mobilité ferroviaire

L'année 2021 avait été désignée « année européenne du rail ». Pour ce qui est de la prise en compte des attentes des personnes en situation de handicap, l'impact de cette année a été décevant du point de vue du BDF. Les engagements attendus de l'EU, notamment sur le délai de réservation et l'harmonisation de la hauteur des quais, n'ont pas abouti.

Le BDF a participé activement à la conférence sur l'accessibilité du rail organisée par l'EDF le 27/05/2021 : la vidéo produite par VFG, sur les problèmes liés à la réservation pour les personnes en situation de handicap a été mise en avant.

<http://bdf.belgium.be/fr/news/conf%C3%A9rence-de-l-edf-sur-%E2%80%99accessibilit%C3%A9-du-rail-27-05-2021.html>

e) Accessibilité électronique

Au cours de l'année 2021, l'accessibilité électronique s'est imposée comme l'enjeu clé de la prochaine décennie. La Commission européenne en a fait un point central de son plan d'action.

Pour le BDF, comme pour l'EDF, il est essentiel que les personnes en situation de handicap puissent utiliser les technologies comme tout autre citoyen européen.

Le BDF a participé activement au travail de l'EDF sur la rédaction du règlement européen sur l'intelligence artificielle et sur sa résolution pour l'inclusion digitale des personnes en situation de handicap. Il a d'ailleurs soumis des amendements importants à ces deux projets de textes. Beaucoup de propositions du BDF ont été intégrées.

La résolution EDF a été transmise aux ministres belges compétents et le BDF a cosigné l'appel de la société civile sur le règlement européen sur l'intelligence artificielle. Le BDF a envoyé cet appel aux députés européens belges.

<http://bdf.belgium.be/fr/news/03-12-2021-vers-un-monde-o%C3%B9-chacun-pourra-vraiment-%C3%AAtre-connect%C3%A9-les-personnes-en-situation-de-handicap-aussi.html>

4. Stratégie européenne du handicap 2021-2030

La stratégie européenne en faveur des droits des personnes en situation de handicap a été publiée le 5 mars 2021. Elle s'articule autour de 3 axes principaux :

- **Droits dans l'Union:** les personnes en situation de handicap ont le même droit que les autres citoyens de l'Union de s'installer dans un autre pays ou de participer à la vie politique.
- **Autonomie:** les personnes en situation de handicap ont le droit de vivre de manière autonome et de choisir avec qui elles veulent vivre et dans quel lieu.
- **Non-discrimination et égalité des chances:** la stratégie a pour objet de protéger les personnes en situation de handicap contre toute forme de discrimination et de violence et d'assurer l'égalité des chances et l'accès à la justice, à l'éducation, à la culture, au sport et au tourisme. L'égalité d'accès doit également être garantie en ce qui concerne tous les services de santé et l'emploi.

Concrètement, elle n'a pas encore donné lieu à des résultats visibles. Lors des journées européennes des personnes en situation de handicap, la commissaire Dalli a annoncé que le travail a commencé sur tous les axes prévus. Des résultats concrets seront atteints au cours de l'année 2022 en matière d'accessibilité et, fin 2022, la Carte européenne du handicap (EDC) sera reconnue dans tous les Etats membres de l'Union.

<http://bdf.belgium.be/fr/news/05-03-2021-la-nouvelle-strat%C3%A9gie-europ%C3%A9enne-en-faveur-des-droits-des-personnes-handicap%C3%A9es-2021-2030.html>

<http://bdf.belgium.be/fr/news/23-04-2021-analyse-de-la-strat%C3%A9gie-europ%C3%A9enne-handicap-2021-2030.html>

5. Personnes en situation de handicap et réduction des risques en cas de catastrophe

Cette année 2021 a malheureusement vu la Belgique frappée par une catastrophe naturelle meurtrière, fin juillet 2021 : des inondations subites et très importantes ont occasionné de nombreux décès et des destructions importantes qui laissent, encore au 31 décembre 2021, des personnes sans logement.

A cette occasion, il est apparu de manière très claire que notre pays n'est pas correctement préparé ni équipé pour faire face rapidement à de tels événements. La prise en charge des personnes en situation de handicap et des personnes âgées s'est avérée ne pas être correctement anticipée. Le BDF a interpellé le politique pour qu'il mette rapidement en place les mesures nécessaires pour une prise en charge rapide et efficace des victimes en cas de catastrophes naturelles ou autres.

<http://bdf.belgium.be/fr/news/17-08-2021-inondations-en-europe-et-en-belgique-l-inclusion-des-personnes-handicap%C3%A9es-doit-%C3%AAtre-une-priorit%C3%A9-dans-la-r.html>

6. Participation aux instances de l'EDF

Tout au long de l'année 2021, le BDF a continué à prendre ses responsabilités au sein des instances de l'EDF.

Lors de chaque réunion du *Board* et de l'Assemblée générale annuelle de l'EDF, les représentants du BDF et en particulier Gisèle Marlière, sa représentante au *Board*, ont défendu avec rigueur et conviction les positions préparées de manière collégiale en Conseil d'administration du BDF.

Du fait de la situation Covid, l'EDF a adapté son fonctionnement pour prendre des décisions selon une procédure « en ligne ». Bien que les modalités diminuent fortement les interactions humaines, ce mode opératoire imposé par les circonstances s'est avéré satisfaisant.

Gisèle Marlière a participé aux *Board* de l'EDF qui se sont tenus les 5/7/2021 et 18/11/2021. Pierre Gyselinck a participé aux *Boards* des 8/3/2021, 5/7/2021 et 18/11/2021.

Lors du *Board* en ligne du 8/3/2021, ont été discutés, entre autres :

- Le programme de travail des futures Présidences européennes : Portugal, Slovaquie, France, République Tchèque, Suède
- La stratégie européenne du handicap
- Les personnes en situation de handicap face au covid

Le *Board* en ligne du 5/7/2021 a été consacré à :

- Le plan de travail EDF pour 2022-2025
- La position EDF sur le futur de l'EDC

A l'occasion du *Board* en ligne du 18/11/2021 étaient notamment à l'ordre du jour :

- La méthodologie pour la rédaction du rapport alternatif EDF sur la mise en œuvre de l'UNCRPD au niveau européen
- La résolution EDF sur les principes digitaux européens pour l'intégration des personnes en situation de handicap
- Le projet EDF pour l'organisation de son 25^{ème} anniversaire en 2022
- La présentation des vidéos « SDG et handicap » du BDF

7. Coopération avec les conseils d'avis

La réalité de l'Etat belge rend plus que jamais nécessaire une coordination des structures représentatives des personnes en situation de handicap (Conseils d'avis).

A l'initiative du BDF, les différents conseils d'avis existants se réunissent informellement régulièrement en « Plateforme des conseils d'avis ». Les



entités qui ne disposent pas d'un conseil d'avis sont « représentées » par un membre du CSNPH ou du BDF lié et doté d'une connaissance de l'entité concernée.

Cela permet et légitimise à la fois une interpellation coordonnée et intégrée du monde politique belge mais aussi le travail régulier de récolte d'informations.

Ces échanges réguliers rendent plus aisée la rédaction des rapports demandés au niveau international.

La « Plateforme des conseils d'avis » s'est réunie à 3 reprises en 2021 : le 3/5/2021, le 2/7/2021, le 1/10/2021 et le 3/12/2021.

Les principaux thèmes abordés ont été les suivants :

- Le suivi de la gestion de la crise covid-19 aux différents niveaux de la Belgique fédérale
- L'évolution des conseils consultatifs dans les entités fédérées
- Le plan fédéral handicap
- Le suivi du plan nationale de relance
- La condamnation de la Belgique par le Comité européen des droits sociaux, concernant l'enseignement francophone
- La Stratégie européenne du handicap 2021-2030
- La note de position du CSNPH sur la « participation »
- Le plan fédéral pauvreté
- Le plan *gender streaming*
- La mise en œuvre de l'*European Accessibility Act*
- Les *Scan cars* et les *Zones de basse émission*
- Développement de l'European Disability Card (EDC)

8. Organisation interne du BDF

Assemblée générale

Le BDF a tenu son Assemblée générale ordinaire (AG) le 11 mars 2021.

Concernant la partie statutaire de l'AG, toutes les décisions proposées par l'organe de gestion ont été validées.

Plus d'informations sur l'AG 2021 du BDF seront disponibles sur le site du BDF après approbation du compte rendu lors de l'AG du



19/03/2021 : <http://bdf.belgium.be/fr/publications/rapports-d-activit%C3%A9s.html>

La partie informative de l'AG était consacrée à : la Stratégie européenne du handicap 2021-2030, éléments de satisfaction, points décevants, perspectives d'action... le point avec l'European Disability Forum (EDF). L'intervenante était Ann Sofie Leenknecht (EDF).

Conseil d'administration

Tout au long de l'année 2021, l'organe d'administration a pu se réunir régulièrement par visioconférence de manière similaire avec une qualité d'échange néanmoins élevée. Ce présent rapport est le reflet de l'action du Conseil d'administration et du secrétariat du BDF.

Interprétation en Langues des signes

Au niveau de l'organisation des activités du BDF, le problème de l'interprétation en langue des signes française de Belgique ne s'est pas amélioré. Au cours de l'année 2021, aucune demande d'interprétation introduite par le BDF n'a pu être rencontrée...

Il est impossible pour les personnes sourdes de participer à la vie du BDF dans de telles conditions. Le BDF regrette vivement de ne pouvoir compter sur leur apport que par échanges écrits.

9. Communication – Sensibilisation

En termes de communication et sensibilisation, le BDF a mené à bien son travail d'interpellation, essentiellement en réaction à l'actualité européenne. Ainsi le BDF a pris position et interpellé les ministres compétents dans le cadre :

- de la recherche d'une solution pour les personnes en situation de handicap qui ont besoin de pailles en plastique pour s'hydrater, dans le cadre de la loi interdisant la commercialisation de ces pailles, le 29/03/2021
- l'implication des conseils d'avis des personnes en situation de handicap dans la mise en œuvre de l'European Accessibility Act, le 12/04/2021
- le positionnement de la Belgique par rapport à la Stratégie européenne du handicap, le 10/05/2021
- de l'attribution de primes de égales aux médaillés olympiques et paralympiques, le 21/10/2021

Par ailleurs, le BDF a demandé et obtenu une rencontre avec la ministre en charge des personnes en situation de handicap. A cette occasion, les points suivants ont été abordés :



- La stratégie européenne du handicap 2021-2030
- La développement de l'European Disability Card (EDC) au niveau européen
- La réunion du Conseil EPSCO de juin prochain
- Le pilier social européen
- La mise en œuvre de l'European Accessibility Act (EAA)
- La préparation du « Dialogue constructif » entre la Belgique et le Comité des droits des personnes handicapées dans le cadre de l'UNCRPD
- La place et le rôle des personnes en situation de handicap dans les efforts à déployer pour rencontrer les objectifs de développement durable
- La concertation entre les niveaux de pouvoir constitutifs de la Belgique fédérale

Points de suivi du site Internet :

a) Nouveautés sur le site web

En 2021, le site web du BDF (<http://bdf.belgium.be/>) a subi quelques ajustements dans le but de rendre le site plus accessible et de sensibiliser davantage aux « sujets » du BDF et de ses membres :

Nouvelle [page « SDGs : Vidéos »](#) avec des clips vidéo sur les 7 objectifs de développement durable (SDGs) qui touchent très fort les personnes en situation de handicap. Les clips vidéo ont été rendus compréhensibles pour de nombreuses personnes grâce à des images d'animation, une introduction, des sous-titres et la langue des signes. Les clips sont disponibles en français, néerlandais et allemand. À partir d'octobre 2021, un nouveau clip vidéo avec des explications supplémentaires a été présenté sur le site web chaque semaine. De plus, chaque clip vidéo a été envoyé par newsletter à tous les abonnés et mis sur la [page YouTube du BDF](#).

- Extension de la [page « Publications »](#) : les conventions internationales qui affectent les personnes en situation de handicap ont été ajoutées. Sous chaque convention, le visiteur trouve tous les documents utiles sur cette convention (texte officiel des conventions, rapports alternatifs, commentaires, ...).
- Mise à jour de la [page « Facile à lire »](#) : le BDF met un point d'honneur à offrir des informations sur son fonctionnement qui sont faciles à lire et à comprendre (FALC). Cela se fait en collaboration avec Inclusion asbl.

- Ajout d'une [déclaration d'accessibilité](#), conformément à la nouvelle législation sur la vie privée de l'Union européenne (= RGPD ou « Règlement général sur la protection des données »). Dans ce cadre, le site web a été testé par [AnySurfer](#) sur le plan des directives en matière d'accessibilité des contenus web ([Web Content Accessibility Guidelines](#)). Le label AnySurfer est valable jusqu'en 2022.
- Les liens permettant de s'inscrire à la newsletter du BDF et d'annuler une inscription ont été mis plus en évidence sur la page d'accueil (et non plus dans le pied de page) et sur la page « News ».

b) Quelques chiffres sur le site web

En ce qui concerne l'information du grand public, le site web est le principal moyen de communication du BDF.

Le nombre de visiteurs sur le site web du BDF a légèrement augmenté en 2021 :

# visites par langue	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Français	2.933	6.914	3.645	8.707	10.000	17.646	8.409	9.483
Néerlandais	2.281	3.465	3.184	4.545	4.676	8.009	6.848	8.429
Anglais	1.387	1.261	2.009	2.387	4.017	7.837	4.164	3.822
Allemand	273	298	389	892	1.799	4.007	1.385	893

En 2021, le BDF a publié 22 nouvelles. Ces pages d'actualités ont été les plus visitées :

Nouvelles les plus consultées	Nombre de visites
15/03/2021 - Les personnes handicapées font leur entrée dans la Constitution belge	645
17/08/2021 - Inondations en Europe et en Belgique : L'inclusion des personnes handicapées doit être une priorité dans la réduction des risques de catastrophe	515
08/09/2021 - Le BDF participe au « SDG-Forum Belgium », le 5 octobre 2021	281

L'inclusion est clairement un thème important pour les visiteurs de notre site. La nouvelle sur la protection du droit à l'inclusion des personnes en situation de handicap par la Constitution belge a été la plus lue.



La nouvelle sur la déficience de l'aide pour les personnes en situation de handicap lors des inondations d'août a également souligné la nécessité de l'inclusion et a reçu l'attention nécessaire.

La participation du BDF au « SDG-Forum Belgium » avec un débat sur le thème « SDG et situations de handicap » a aussi suscité beaucoup d'intérêt.

c) Newsletters et Twitter

Le BDF envoie deux types de mailings :

- Une **campagne d'e-mail générale** – au moins une fois par mois – à plus de 2.600 abonnés à la newsletter. Elle reprend les nouvelles et les positions du BDF.
- Un mailing exclusif aux membres de la page « **Members Only** » pour la réception des documents de réunion (invitations, ordres du jour, rapports, ...).

Le BDF possède également un compte Twitter (<https://twitter.com/BelgianForum>). Au moyen de ce canal, le BDF entend contribuer au débat social en attirant l'attention sur l'actualité, les points de vue et les exposés relatifs à la politique (supranationale) en faveur des personnes en situation de handicap.

10. Conclusion

Malgré les difficultés organisationnelles engendrées par la situation sanitaire COVID19, le BDF a continué à remplir ses obligations en termes de moyens mis en œuvre pour atteindre ses objectifs. Toutes les réunions ont été organisées en visioconférence.

Pour ce qui est des résultats, d'aucuns pourraient dire que le BDF n'a pas eu un impact concret sur les décisions au niveau belge, mais le BDF ne dispose pas des leviers de décision : ceux-ci sont entre les mains des gouvernements. Son rôle est de proposer un mode de fonctionnement en phase avec le contenu de l'UNCRPD et des principes de l'Union européenne. Il ne peut pas décider.

Le fait que le BDF ainsi que ses organisations membres font désormais régulièrement référence aux articles de la Convention, tant dans leur mode de fonctionnement que dans leurs communications, constitue une action concrète en matière de diffusion de l'esprit de l'UNCRPD au niveau belge.



Le BDF ne ménage pas ses efforts pour inciter les décideurs politiques à assurer un suivi efficace des recommandations faites à l'Etat belge par le Comité des droits des personnes en situation de handicap.

A ce titre, le travail préparatoire mené en vue de rédiger le rapport alternatif du BDF au rapport officiel 2-3 de la Belgique constitue une étape importante. En 2021, constatant ayant reçu confirmation du report de l'examen de la Belgique par le Comité des droits des personnes en situation de handicap, le BDF a décidé de reporter la réunion du Comité d'accompagnement UNCRPD. Le secrétariat continue d'avancer de manière régulière dans son travail de préparation.

Dans le même temps, le BDF a maintenu une pression positive sur les gouvernements des différentes entités constitutives de la Belgique fédérale.

Le BDF rappelle, dans chacune de ses rencontres politiques, qu'il se veut un partenaire constructif dans le développement des politiques et actions favorisant l'autonomie et l'inclusion des personnes en situation de handicap et de leur famille.

Tout ceci ne sera possible que si le BDF dispose des moyens suffisants pour un travail régulier. La réalité de 2021 a démontré de manière concrète que le secrétariat du BDF doit pouvoir compter sur du personnel à hauteur de 2 équivalents temps plein. Sans cela, la continuité du travail ne peut être garantie.